



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

**Genevois**

# AIDE À L'ACHAT VÉLO

## 2025



+ d'infos : [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr)

Dans le cadre de la politique de développement des modes doux et pour inciter les habitants du territoire à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels, la Communauté de communes du Genevois fait évoluer son dispositif d'aide à l'achat en 2025.

## EN 4 QUESTIONS-CLÈS

### Quelle aide pour l'achat d'un vélo ?

La CCG plafonne ce dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à une **enveloppe annuelle de 25 000€** pour 2025.

Sont concernés par l'aide : les vélos classiques mécaniques, les vélos à assistance électrique munis de batterie sans plomb, les vélos cargos et les vélos adaptés

### À qui s'adresse cette aide ?

Cette aide s'adresse aux personnes âgées de plus **de 18 ans habitant sur l'une des 17 communes de la CCG.**

### Comment l'obtenir ?

Pour bénéficier de l'aide, votre vélo doit **être neuf ou d'occasion** (avec garantie), avoir été acheté dans **un magasin spécialisé en Auvergne Rhône-Alpes** au cours de l'année et conforme à la réglementation. Ensuite, **déposer un dossier** sur [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr) (rubrique se déplacer / à vélo).

### Qui contacter ?

Vérifier votre éligibilité à cette aide financière en vous rendant sur le site [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr).

**Pour toute question : [velo@cc-genevois.fr](mailto:velo@cc-genevois.fr)**

## BON À SAVOIR

L'aide de la CCG est cumulable avec les éventuelles aides proposées par les autres collectivités.

**+ D'INFOS : [WWW.CC-GENEVOIS.FR](http://WWW.CC-GENEVOIS.FR)**  
(RUBRIQUE VOUS DÉPLACER / A VÉLO)